

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 7 juin 2011 fixant le nombre de croix des contingents du Mérite maritime pour l'année 2012

NOR : DEVC1115639A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le décret n° 2002-88 du 17 janvier 2002 modifié relatif à l'ordre du Mérite maritime, et notamment le dernier alinéa de l'article 8,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de croix attribuées aux différents contingents du Mérite maritime pour l'année 2012 est fixé ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION	CONTINGENT A	CONTINGENT B	CONTINGENT C
Commandeur	5	3	2
Officier	33	14	23
Chevalier	110	40	110
Total	148	57	135

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 juin 2011.

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET